



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
19 novembre 2013
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2014

27-31 janvier 2014, New York

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**Recommandations du Comité
des commissaires aux comptes**

**PNUD : Rapport sur l'application des recommandations
du Comité des commissaires aux comptes, 2012**

Résumé

En juillet 2013, le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies a présenté officiellement son rapport sur les états financiers du PNUD (A/68/5/Add.1), et délivré une opinion sans réserve et sans observations sur les premiers états financiers annuels établis par le PNUD selon les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012. C'est là une belle réussite étant donné que 2012 a marqué la première année d'application intégrale des Normes. Le Comité des commissaires aux comptes avait auparavant émis une opinion sans réserve pour trois exercices biennaux consécutifs depuis 2006-2007.

Le ton donné au sommet par l'Administratrice et l'approche centrée sur l'analyse des risques et la responsabilité pour la gestion stratégique des risques d'audit permettent au PNUD de satisfaire à des normes plus exigeantes de transparence et de responsabilité institutionnelle. Les progrès accomplis et les difficultés rencontrées sont examinés lors de la réunion du Groupe exécutif présidé par l'Administratrice et à la réunion du Groupe d'appui à la performance de l'organisation présidé par l'Administrateur associé.

Le présent rapport examine les progrès accomplis dans la mise en œuvre des neuf priorités d'audit pour 2012-2013 (contenues dans le document DP/2013/8 et validées par le Conseil d'administration dans sa décision 2013/7), ainsi que l'état de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012. Conformément à la décision 2010/9 du Conseil, l'état détaillé de l'application des recommandations d'audit et l'intégralité du rapport du Comité des commissaires aux comptes sont disponibles sur le site Web du Conseil d'administration.



La liste des neuf priorités tient compte des progrès et des gains relevés par le Comité des commissaires entre la publication de la liste initiale de 15 priorités (2006-2007), la liste révisée de 11 priorités (2008-2009) et la liste révisée de 10 priorités (2010-2011). Le rapport prend en compte les observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) (A/68/381) et par la Cinquième Commission de l'Assemblée générale à l'issue de leur examen respectif du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers (A/68/5/Add.1) et dans le résumé concis présenté par le Comité des commissaires aux comptes à l'Assemblée générale (A/68/163).

Éléments de décision

Le Conseil d'administration est invité à : a) prendre acte de l'opinion sans réserve émise par le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies pour 2012; b) prendre acte des progrès accomplis par le PNUD dans la mise en œuvre des priorités d'audit en 2012-2013; et c) appuyer les efforts déployés par la direction du PNUD pour appliquer les recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

I. Introduction

1. Le Comité des commissaires aux comptes a émis une opinion sans réserve (sans observations) sur les états financiers du PNUD pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012. C'est là une importante réussite pour le PNUD en cette première année d'application intégrale des Normes comptables internationales pour le secteur public.

2. Le PNUD ne se repose pas sur ses lauriers pour autant. Le ton donné au sommet par son Administratrice et son approche fondée sur l'analyse des risques et centrée sur la responsabilité en matière de gestion ont été des facteurs déterminants qui lui ont permis de gérer stratégiquement les risques d'audit et d'obtenir l'opinion sans réserve du Comité des commissaires aux comptes pour trois exercices biennaux consécutifs depuis 2006-2007.

3. L'annexe 1 présente les neuf priorités d'audit du PNUD pour l'exercice biennal 2012-2013 (contenues dans le document [DP/2013/8](#) et validées par le Conseil d'administration dans sa décision [2013/7](#)). Il importe de garder à l'esprit que les 10 priorités pour l'exercice 2010-2011 tenaient compte des progrès accomplis par rapport à la liste initiale de 15 priorités établie par la direction du PNUD pour l'exercice biennal 2006-2007 et à la liste des 11 priorités de l'exercice 2008-2009. La liste actuelle de neuf priorités a été constituée à l'issue de concertations avec le Comité des commissaires aux comptes et le Bureau de l'audit et des investigations (OAI) et elle résulte du dialogue engagé avec le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur les progrès accomplis.

II. Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des priorités d'audit pour 2012-2013

4. S'il a adopté le cycle annuel de vérifications exigé par les normes IPSAS, le PNUD estime néanmoins que les progrès doivent être observés sur une période de deux ans, en tirant parti des enseignements de la première année de vérification par le Comité des commissaires aux comptes des états financiers établis selon les normes IPSAS. Conformément aux pratiques suivies lors des trois derniers exercices biennaux, la direction du PNUD continue de tenir compte de l'opinion indépendante du Comité des commissaires aux comptes et de l'OAI pour évaluer les résultats obtenus par l'organisation et identifier les difficultés qui restent à surmonter pour intervenir sur les neuf grandes priorités d'audit.

5. Les vérifications du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 et les échanges de vues avec l'OAI et le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit autorisent à penser que les progrès enregistrés pour les neuf priorités d'audit sont généralement encourageants, même s'ils sont inégaux sur différents points de chaque priorité. Le PNUD espère que d'autres avancées seront faites dans une grande partie (sinon la totalité) de ces domaines avant l'apurement des comptes au deuxième trimestre de 2014.

6. La direction du PNUD continuera d'accélérer le mouvement pour l'ensemble des neuf priorités d'audit avant l'arrêté des comptes au deuxième trimestre de 2014, mais elle estime actuellement (au vu des audits de bureaux de pays conduits par le Comité des commissaires aux comptes) qu'une attention plus soutenue devra être

portée au siège et sur le terrain aux difficultés rencontrées dans trois grands domaines prioritaires : a) respect des délais de présentation des audits des projets d'exécution nationale, des projets d'exécution nationale à fort impact financier net assortis d'opinions d'audit avec réserves et des projets sur lesquels sont émises des opinions d'audit modifiées plusieurs années de suite; b) gestion des projets/programmes (plus précisément surveillance visant à remédier à tout retard important dans l'exécution), gestion du budget et clôture financière des projets terminés sur le plan opérationnel; et c) gestion des actifs, notamment enregistrement et traitement approprié des biens inutilisables détenus par les bureaux du PNUD afin de se conformer aux exigences plus strictes des normes IPSAS.

7. L'annexe 2 présente un récapitulatif de l'évaluation préliminaire des neuf priorités d'audit pour l'exercice biennal 2012-2013. En octobre 2013, le Groupe d'appui à la performance de l'organisation présidé par l'Administrateur associé a entériné les résultats de l'évaluation interne, laquelle a été examinée à son tour par le Groupe exécutif présidé par l'Administratrice.

8. En réponse aux observations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport au CCQAB (A/68/163), le PNUD a été attentif aux questions/difficultés transversales, notamment celles qui concernent : a) les partenaires d'exécution nationale dans les pays de programme où la gestion des finances et les capacités financières sont intrinsèquement faibles ou médiocres; b) la qualité du personnel recruté sur le plan national par certains bureaux du PNUD, notamment pour des fonctions de base; et c) la supervision et la surveillance de bureaux extérieurs, dans le respect du juste équilibre entre décentralisation des pouvoirs et contrôle par les services du siège concernés.

9. Les paragraphes qui suivent récapitulent les progrès accomplis pour les neuf grandes priorités d'audit ainsi que les mesures que prend ou va prendre la direction pour continuer d'avancer dans la deuxième année d'application des normes IPSAS :

a) *Suivi de l'audit de la modalité d'exécution nationale et suivi/appui de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT)*. Le PNUD a fait de solides progrès sur ce front. Grâce aux efforts concertés des bureaux régionaux et des bureaux de pays, 97 % des rapports d'audit des projets d'exécution nationale sont en cours d'examen et de validation par l'OAI (955 rapports représentant 98 % des dépenses afférentes aux projets, pour un montant total de 1,91 milliard de dollars), contre 94 % et 97 %, respectivement, durant la même période pour les audits de 2011 et 2010. Le point mérite d'être noté étant donné que le délai de présentation des rapports d'audit des projets d'exécution nationale a été avancé d'un mois dans beaucoup de cas pour permettre de clôturer les comptes en prévision d'IPSAS.

Le PNUD considère que les résultats des rapports d'audit des projets d'exécution nationale sont d'importants outils pour évaluer les problèmes de capacités et les risques fiduciaires liés aux partenaires d'exécution dans les pays de programme. La direction continue d'améliorer la présentation des rapports en temps voulu en vue du prochain cycle d'audit des projets d'exécution nationale (sous réserve de problèmes de sécurité et autres événements politiques qui rendraient l'exercice difficilement réalisable). De plus, ces rapports sont des outils de gestion utiles pour engager les concertations nécessaires avec les partenaires d'exécution au sujet des différents dispositifs de gouvernance et des modalités de transferts de fonds dans le cadre de projets d'exécution nationale, en fonction du contexte local.

Le PNUD continue par ailleurs de concourir activement aux efforts que fait actuellement le Bureau de la coordination des activités de développement, par l'intermédiaire de son comité consultatif pour la HACT, pour apporter les changements nécessaires au cadre actuel de la HACT, en usage depuis 2005. La révision (une fois parachevée) intégrera la somme des leçons apprises par les organismes des Nations Unies participants. Elle devrait montrer plus clairement les obligations et responsabilités des différents organismes des Nations Unies et de leurs équipes de pays et donner une façon plus économique d'obtenir des garanties sur les activités opérationnelles et financières et la présentation de rapports.

b) *Conception, suivi et évaluation des programmes/projets.* Le PNUD a bien avancé sur ce front dans le cadre du calendrier de changement organisationnel et à l'heure où il s'apprête à mettre en œuvre le nouveau plan stratégique 2014-2017 approuvé par le Conseil d'administration par sa décision 2013/27. Il a conçu un nouveau document de programme de pays plus robuste, dont le Groupe d'appui à la performance de l'organisation a été saisi pour examen et qui devrait être lancé en décembre 2013. La refonte intégrale du cycle de gestion des programmes et projets a été approuvée par le Groupe d'appui en décembre 2012, et certains éléments clefs actuellement mis au point seront intégrés au programme institutionnel et aux politiques et procédures opérationnelles. Le PNUD travaille également à l'élaboration d'un programme d'assurance qualité qui comprendra la révision du mandat et des instructions du Comité d'évaluation des programmes du siège, avec l'inscription des examens de la qualité des programmes dans le champ de travail dans le champ d'activité de la haute direction. Le PNUD a mis au point un projet de système renforcé d'assurance qualité actuellement à l'essai qui sera déployé plus largement à partir de 2014.

Le PNUD compte également commencer à déployer son système renforcé de planification stratégique institutionnelle et de gestion des résultats et sa plateforme en ligne à la fin de 2013. Le système et la plateforme comprendront des espaces intégrés de programmes et projets à des fins de gestion efficace axée sur les résultats, et intégreront des capacités et dispositifs d'analyse institutionnelle pour aider les bureaux de pays à examiner leur performance et leurs résultats. Les bureaux régionaux utiliseront la plateforme institutionnelle pour examiner l'état d'avancement des programmes et projets avec leurs bureaux de pays.

Le PNUD continuera de s'employer tout particulièrement à fermer les fonds d'affectation spéciale inactifs et/ou à réaffecter les fonds inutilisés, avec l'approbation des États contributeurs. Il compte de même avancer en ce qui concerne la clôture financière des projets terminés sur le plan opérationnel. Un nouveau système institutionnel de collecte, de compilation et d'analyse des rapports d'évaluation est en cours d'élaboration pour déploiement en juin 2014; le corpus de données est en place et alimente déjà le processus de décision institutionnel.

En ce qui concerne les équipes de pays, le PNUD continue de participer à la démarche engagée par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) pour trouver des voies et moyens d'améliorer le suivi et l'évaluation des pratiques de gestion axée sur les résultats dans les pays de programme, en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies. Il espère que l'Initiative d'aide aux bureaux de pays (COSI) approuvée par le Groupe d'appui à la performance de l'organisation améliorera progressivement la gestion axée sur les résultats des programmes, en particulier pour soutenir le plan stratégique 2014-2017 qui sera lancé en janvier

2014. Dans le cadre de la COSI, le PNUD lancera sa plateforme en ligne d'apprentissage de la gestion axée sur les résultats en termes de développement, avec un premier cours sur les indicateurs qui sera prêt en décembre 2013.

c) *Gestion des achats dans les bureaux de pays du PNUD.* Le PNUD continue de bien avancer dans ce domaine. Il investit dans la professionnalisation de ses pratiques d'achat en encourageant les personnels concernés à suivre des formations diplômantes pour obtenir la certification de responsable des achats approuvée par l'Institut agréé des achats et des approvisionnements du Royaume-Uni. Cette mesure devrait aider le PNUD à accentuer l'impact de ses programmes au moyen de ses achats. La planification des achats dans les bureaux de pays du PNUD est beaucoup plus attentive aux bonnes pratiques qui permettent de faire des économies potentielles par une meilleure planification et la coordination avec les besoins escomptés des programmes.

Le PNUD s'assure que le personnel a accès à des mécanismes confidentiels et anonymes pour signaler des cas présumés de fraude ou de corruption par l'intermédiaire de diverses instances et a pris des mesures pour contrer les pratiques d'achat contraires à l'éthique en exigeant que tous les agents/spécialistes des achats suivent une formation obligatoire sur la déontologie des achats et le code de conduite, organisée conjointement par le Bureau de l'appui aux achats du Bureau de la gestion et le Bureau de la déontologie. Conformément à la politique de tolérance zéro de la fraude et de la corruption, le Rapport annuel de l'Administrateur sur les mesures disciplinaires et autres actions engagées en vue de réagir contre la fraude, la corruption et autres irrégularités est rendu public; il contient des informations sur les mesures prises à l'encontre de fonctionnaires, anciens fonctionnaires et autres intervenants tels que les sous-traitants.

De plus, le Comité d'examen des fournisseurs du PNUD, devenu pleinement opérationnel en 2012, a sévi à l'encontre de fournisseurs et autres tiers pour pratiques interdites jugées préjudiciables au PNUD sur la base des investigations de l'OAI.

d) *Contrôle des changements dans Atlas.* Le PNUD a fait de solides progrès dans ce domaine notamment en établissant un groupe de la gouvernance des technologies de l'information et des communications (TIC) pleinement opérationnel composé de représentants de l'ensemble des composantes de l'organisation désignés par l'Administrateur associé. Le groupe de la gouvernance des TIC s'emploie à examiner et hiérarchiser les initiatives TIC en termes d'allocation des ressources, d'investissement et d'exécution, tout en tenant compte de la perspective à plus long terme du coût de l'investissement rapporté au cycle de vie des produits TIC. Le PNUD a révisé et actualisé le Manuel du contrôle des changements dans Atlas afin d'y intégrer les méthodes appliquées actuellement dans le cadre du processus de changement et des contrôles correspondants. Le PNUD compte continuer de contrôler plus étroitement le système de contrôle des changements dans Atlas et renforcer les contrôles internes en s'inspirant des recommandations formulées par les experts extérieurs chargés par l'OAI de faire l'audit des contrôles Atlas.

e) *Gestion des états de congés et des recrutements.* La fonctionnalité de progiciel de gestion intégrée du système Atlas (eServices) est maintenant pleinement opérationnelle dans tous les bureaux du PNUD, où elle est utilisée pour traiter les demandes de congé et les autorisations des chefs de service. Le comité de contrôle mis en place au siège et dans les bureaux de pays continue de produire des

évaluations indépendantes des procédures de sélection et de recrutement des candidats retenus. L'audit de l'administration des congés fait maintenant partie du plan de travail de l'OAI.

Le PNUD estime qu'il a maintenant mis en place les procédures requises pour se conformer aux normes IPSAS, qui exigent des estimations plus complètes et précises en matière d'assurance-maladie après la cessation de service et de charges à payer au titre des jours de congé accumulés. Comme l'a recommandé le Comité des commissaires aux comptes, le PNUD examinera son plan de financement de l'assurance-maladie après la cessation de service lors de sa prochaine évaluation actuarielle (peut-être en 2014), dont le Secrétariat de l'ONU assurera la coordination centrale.

f) *Gestion des portefeuilles de programmes présentant des risques élevés.* Le PNUD a bien avancé dans ce domaine. L'examen des progrès accomplis conduit deux fois par an par le Groupe d'appui à la performance de l'organisation présidé par l'Administrateur associé ainsi que par les bureaux reste un important mécanisme de supervision permettant de gérer de manière dynamique et stratégique les portefeuilles de programmes présentant des risques élevés. D'autres mesures de gestion des risques ont été prises, avec notamment la mise en service expérimentale de l'outil d'autoévaluation des contrôles dans trois pays pilotes où il a été appliqué au portefeuille du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. L'outil a été mis au point en coopération avec le Bureau des politiques de développement et l'OAI, qui en ont facilité l'utilisation dans les trois pays pilotes. La démarche d'autoévaluation des contrôles permet au PNUD d'avoir une approche plus systématique, complète et participative de la gestion des risques. Elle donne également aux bureaux de pays une idée plus large de la gestion des risques et les aide à hiérarchiser les risques, à identifier les risques fonctionnels liés aux processus institutionnels et à les situer dans sa sphère d'influence, et à élaborer des plans d'action pour gérer les risques de manière proactive. Le PNUD intégrera les enseignements tirés de la phase pilote de l'autoévaluation des contrôles dans la prochaine version de l'outil, qui est appelé à être utilisé plus largement. Le régime d'analyse fondée sur le risque et d'audit structuré mis en œuvre par l'OAI a été appliqué spécifiquement pour réduire les risques liés à l'exécution directe des programmes/projets, en particulier dans les pays en transition ou en crise.

Le PNUD reste fidèle à son mode de gestion dynamique en dispensant conseils et soutien aux bureaux de pays confrontés aux risques inhérents aux fonds en euros, qui sont soumis à des fluctuations de change, et aux programmes en cours dans les pays en situation de développement particulière.

g) *Gestion du matériel.* Si le PNUD a pris plusieurs mesures pour réduire le risque d'audit dans ce domaine, ce risque n'en subsiste pas moins ainsi que l'a observé le Comité des commissaires aux comptes lors de ses missions d'audit dans les bureaux de pays. Le PNUD propose des ateliers de formation aux utilisateurs, des webinaires et un appui consultatif aux bureaux de pays et a pris par ailleurs d'autres initiatives : examen, par le Bureau des ressources financières du Bureau de la gestion, des dérogations concernant des articles passés en charges et des immobilisations importantes en termes de valeur/volume, afin d'assurer la bonne comptabilisation des actifs; amélioration du module Actifs du système Atlas pour qu'il soit plus facile à consulter au moment de l'examen des registres; introduction d'une version améliorée de la certification des biens comprenant les biens durables.

Le PNUD espère que les enseignements du travail de collecte, de compilation et de vérification physique des données relatives aux biens serviront ses bureaux et les aideront à télécharger les données sur le matériel des projets de développement une fois que la phase de transition sera terminée (conformément à la norme IPSAS 17). Il subsiste toutefois un risque d'audit pour le PNUD étant donné que le solde de clôture des immobilisations corporelles atteint 92,91 millions de dollars et que le Comité des commissaires aux comptes a demandé que la qualité des données relatives aux biens soit améliorée au niveau des bureaux de pays. Les effets des nouvelles mesures correctives devraient être plus manifestes à la clôture des comptes, mais il subsiste un risque d'audit important qui reste à gérer.

h) *Application des normes IPSAS.* L'application des normes IPSAS représente un changement organisationnel majeur puisqu'il s'agit d'adopter un nouveau régime de comptabilité mais aussi de changer les procédures et les pratiques institutionnelles. Les principaux enseignements tirés de la première année d'application des normes IPSAS sont notamment les suivants : le personnel doit suivre des formations et des mises à niveau permanentes dans des domaines spécifiques; des moyens efficaces doivent être trouvés pour opérer les changements dans les états financiers à la suite de l'ajustement de la règle appliquée par le PNUD au chapitre de la dépréciation des actifs en réponse aux observations du Comité des commissaires aux comptes; il importe de rationaliser les étapes afin de pouvoir préparer et établir des états financiers (et les tableaux correspondants) conformes aux normes IPSAS dans des délais serrés. Le PNUD compte être prêt à faire des mises à jour périodiques de ses politiques, procédures et modalités pour IPSAS et à apporter les changements voulus dans la configuration du système Atlas au fil de l'évolution des normes comptables dans le cadre d'IPSAS. Il estime qu'il sera en mesure de tenir l'échéance fixée par le Comité des commissaires aux comptes pour la clôture des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

En réponse à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, le PNUD élabore actuellement un plan de réalisation des avantages liés aux normes IPSAS, qui devrait aider la direction à déterminer en quoi l'application des nouvelles normes a contribué à renforcer la transparence et la responsabilité organisationnelle ainsi que les processus décisionnels de la direction.

i) *Recommandations d'audit en souffrance depuis longtemps.* Le PNUD s'emploie activement à donner suite aux recommandations d'audit en souffrance depuis 18 mois ou plus (conformément à la décision 2006/19 du Conseil d'administration) et à en faire un indicateur de performance clef du tableau de bord. À la fin de septembre 2013, il restait 58 recommandations d'audit en souffrance depuis longtemps. Le PNUD pense qu'il sera en mesure de réduire encore ce nombre, notamment en ce qui concerne les recommandations qui sont du ressort des bureaux de pays.

III. Suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies concernant l'exercice terminé le 31 décembre 2012

10. En juillet 2013, le Comité des commissaires aux comptes a présenté son rapport sur les états financiers vérifiés du PNUD (A/68/5/Add.1) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, contenant 20 recommandations d'audit (2010-2011 :

33 recommandations). Il a fait neuf grandes recommandations, auxquelles la direction a accordé un rang de priorité élevé. Un rang de priorité moyen a été assigné aux 11 autres. La direction a accepté toutes les recommandations formulées.

11. Si le nombre total de 20 recommandations est inférieur à celui des précédents rapports, la mise en œuvre promet d'être beaucoup plus exigeante, si bien que la direction du PNUD devra faire des efforts concertés et soutenus pour s'attaquer aux problèmes observés dans les bureaux du PNUD concernés.

12. Conformément aux pratiques adoptées dans les exercices biennaux précédents, le PNUD, en concertation avec le Comité des commissaires aux comptes, a adopté une approche par étapes de l'application des recommandations d'audit. Il a mis au point un tableau indiquant clairement les entités chargées de l'application de chaque recommandation ainsi que leurs responsabilités respectives. Des échéances précises ont été fixées pour chaque recommandation sur la base de l'évaluation par la direction de la complexité et de la quantité du travail à faire pour donner suite aux recommandations d'audit. L'approche échelonnée minimise les perturbations des activités au siège du PNUD et dans les bureaux de pays en période de pointe. Le progrès est donc mesuré en termes de réalisation de l'objectif et par rapport aux critères d'achèvement arrêtés en concertation avec le Comité des commissaires aux comptes.

13. À la fin du mois de septembre 2013 (date butoir pour le présent rapport), soit trois mois après la publication officielle du rapport d'audit du Comité des commissaires aux comptes, le PNUD constate avec satisfaction que la direction a déjà pris des mesures pour donner suite à une grande partie des 20 recommandations d'audit afin d'en assurer l'application intégrale d'ici aux dates cibles d'achèvement. Conformément à la décision 2010/9 du Conseil d'administration, le tableau de l'état de l'application des recommandations d'audit est affiché sur le site web du Conseil.

Tableau 1
État de l'application des recommandations d'audit par dates cibles d'achèvement

<i>Date cible d'achèvement</i>	<i>En souffrance</i>	<i>Appliquées</i>	<i>En cours</i>	<i>À appliquer</i>	Total
2014, 1 ^{er} trimestre	3	0	3	0	3
2014, 2 ^e trimestre	6	0	6	0	6
2014, 3 ^e trimestre	5	0	5	0	5
2014, 4 ^e trimestre	6	0	6	0	6
Total	20	0	20	0	20
Pourcentage	100	0	100	0	100

Tableau 2
État de l'application des recommandations d'audit par ordre de priorité

<i>Ordre de priorité</i>	<i>Appliquées</i>	<i>En cours</i>	<i>À démarrer</i>	Total
Élevé	0	9	0	9
Moyen	0	11	0	11
Faible	0	0	0	0
Total	0	20	0	20
Pourcentage	9	100	0	100

IV. État de l'application des recommandations d'audit du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies pour l'exercice biennal précédent, terminé le 31 décembre 2011

14. Trente-trois recommandations d'audit ont été formulées pour l'exercice biennal 2010-2011; le Comité des commissaires aux comptes a estimé que 8 d'entre elles (24 %) avaient été intégralement appliquées et que 25 (76 %) étaient en cours d'application, dont 2 recommandations relatives au Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) ainsi que noté dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes ([A/67/5/Add.1](#)). Au moment de la rédaction du présent rapport, 16 recommandations avaient été appliquées (dont 11 recommandations d'audit supplémentaires dont la direction demande le classement au Conseil d'administration). Divers facteurs ont retardé l'application intégrale des 23 recommandations d'audit en souffrance (hormis les 2 recommandations relatives au FENU) :

- a) Des progrès ont été accomplis récemment et par conséquent la direction demande au Conseil d'administration de classer la recommandation (11 recommandations);
- b) Un progrès constant et progressif est attendu (5 recommandations);
- c) La direction revoit ses priorités pour des raisons de ressources et autres (3 recommandations);
- d) L'application intégrale nécessite des initiatives réciproques et rapides de la part de tierces parties (2 recommandations);
- e) Le Comité des commissaires aux comptes a des attentes plus exigeantes en termes de critères d'achèvement (2 recommandations).

V. Conclusion

15. Le PNUD est heureux que le Comité des commissaires aux comptes lui ait délivré une opinion d'audit sans réserve pour sa première année d'application des normes IPSAS. Il ne considère pas pour autant que ce succès le dispense de tout autre effort et ne prend pas à la légère ses risques inhérents ou résiduels. Les progrès

à ce jour ont été encourageants pour toutes les priorités d'audit, mais ils ont été inégaux si on les examine en détail pour chaque domaine d'audit prioritaire. Le PNUD se mobilise à différents niveaux pour que des progrès supplémentaires soient accomplis dans beaucoup (sinon la totalité) de ces domaines avant l'établissement définitif du rapport d'audit du Comité des commissaires aux comptes au deuxième trimestre de 2014. L'Administratrice continue de donner le ton tandis que, à la tête du Groupe d'appui à la performance de l'organisation, l'Administrateur adjoint suit attentivement les progrès accomplis dans la mise en œuvre des priorités d'audit et l'atténuation des risques institutionnels existants.

Annexe 1**Les neuf grandes priorités d'audit du PNUD pour l'exercice biennal 2012-2013**

Suivi de l'audit de la modalité d'exécution nationale et cadre/suivi de la HACT	Conception, suivi et évaluation des programmes/projets	Gestion des achats dans les bureaux du PNUD
Contrôle des changements dans Atlas	Gestion des états de congé et des recrutements	
Gestion des portefeuilles de programmes présentant des risques élevés	Gestion du matériel et des stocks	
Application des normes IPSAS	Recommandations d'audit en souffrance depuis longtemps	

Annexe 2

Évaluation préliminaire des progrès : les neuf grandes priorités d'audit du PNUD pour l'exercice biennal 2012-2013

1. Suivi de l'audit de la modalité d'exécution nationale et cadre/suivi de la HACT	2	5. Gestion des états de congé et des recrutements	4
2. Conception, suivi et évaluation des programmes/projets	2	6. Gestion du matériel et des stocks	2
3. Gestion des achats dans les bureaux de pays du PNUD	3	7. Gestion des portefeuilles de programmes présentant des risques élevés	3
4. Contrôle des changements dans Atlas	3	8. Recommandations d'audit en souffrance depuis longtemps	3
		9. Application des normes IPSAS	3

Légende	Code couleur
Les conditions font l'objet de mesures efficaces.	5
Améliorations notables relevées. En bonne voie	4
Améliorations relevées. Des mesures restent nécessaires.	3

Légende	Code couleur
Les mesures correctives n'ont pas encore été entièrement appliquées, l'efficacité des interventions n'a pas encore été entièrement établie, ou les risques inhérents doivent être atténués.	2
Les conditions se sont dégradées.	1